

# CPNCF-NÉGO

Numéro 10 – 10 juin 2015

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

*Pour favoriser l'avancement des discussions*

### Des propositions patronales sont précisées

Les 29 mai et 2 juin derniers, les équipes patronales qui négocient avec les organisations représentant le personnel enseignant des commissions scolaires (FSE-CSQ et FAE) ont remis et présenté à leurs vis-à-vis des précisions concernant le contenu des propositions patronales déposées en décembre dernier. Certaines demandes patronales ont ainsi été précisées, d'autres confirmées.

Les équipes du CPNCF feront la même démarche cette semaine et au cours des 2 semaines suivantes auprès des organisations représentant les personnels professionnel et de soutien.

Par cet exercice, le CPNCF souhaite favoriser l'avancement des discussions et inviter les organisations syndicales à s'inscrire dans une démarche similaire afin de permettre un rapprochement entre les parties.

La synthèse de la démarche patronale déjà réalisée est présentée à la page 3, soit à la suite du résumé de l'état des discussions aux tables de négociation FSE-CSQ et FAE. Le prochain bulletin fera la synthèse des précisions qui auront été remises aux organisations représentant les personnels professionnel et de soutien.

Par ailleurs, le Front commun syndical a interpellé le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale le vendredi 5 juin afin qu'il nomme un médiateur « pour tenter de dénouer les nombreuses impasses qui subsistent dans le cadre des négociations du secteur public ». Le Front commun (plus de 400 000 salariés) regroupe la CSN, la FTQ et le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP). Le SISP, qui compte à lui seul plus de 270 000 membres majoritairement issus des secteurs public et parapublic, est formé de la CSQ, du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec/SFPQ et de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux/APTS). Rappelons que la FAE a, quant à elle, déposé une demande de médiation le 7 mai dernier.

Le CPNCF participera à ce processus de médiation avec la ferme intention de parvenir à des ententes avec l'ensemble des organisations syndicales.

Le président,

Michel Simoncelli



*Dans ce document, l'utilisation du masculin n'a d'autre finalité que celle d'en faciliter la lecture.*

## QUE SE PASSE-T-IL AUX TABLES DE NÉGOCIATION ?

### PERSONNEL ENSEIGNANT

#### Discussions avec la FSE-CSQ

Les discussions entre le CPNCF et sa vis-à-vis se poursuivent à un rythme soutenu. Au moment de la mise en page du présent bulletin, les parties avaient tenu 37 rencontres de négociation. Au cours des dernières semaines, elles ont discuté des sujets suivants :

- L'obligation d'accommodement découlant de la Charte des droits et libertés;
- L'insertion professionnelle;
- Les critères de capacité;
- Le développement professionnel;
- L'Annexe XII;
- Les problématiques syndicales au regard de la tâche enseignante, et ce, tant au secteur des jeunes qu'à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes.

Quatre autres rencontres doivent avoir lieu en juin.

#### Discussions avec la FAE

Le 7 mai dernier, la partie syndicale a transmis une demande de médiation au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Au cours de la semaine précédant le début du processus de médiation, les discussions entre le CPNCF et sa vis-à-vis se sont poursuivies à un rythme soutenu. Les parties ont discuté des sujets suivants :

- Les statuts d'engagement et leur champ d'application;
- L'acquisition de la permanence;
- La mobilité du personnel enseignant;
- Les critères de capacité;
- Les libérations syndicales;
- La version numérique des textes de l'Entente;
- Le Bureau national de placement et le Bureau régional de placement.

En date du 5 juin, les parties avaient tenu 33 rencontres de négociation, dont trois en présence de la médiatrice nommée au dossier, soit M<sup>me</sup> Lise Lavallée. Ces rencontres ont permis de préciser le processus de médiation et, pour la partie syndicale, de terminer la présentation de ses problématiques et demandes à l'égard des EHDAA. De plus, les parties ont fait le bilan des discussions tenues à ce jour.

D'ici au 10 juillet, 11 séances sont prévues.

## Principales propositions précisées remises par les équipes du CPNCF à celles de la FSE-CSQ et de la FAE

### Sommes dégagées

- Redéploiement des sommes dégagées par les modifications (à convenir) de certaines dispositions pour la mise en œuvre de mesures favorisant la réussite des élèves.

### Refonte de la tâche et son aménagement

- Maintien du temps moyen consacré à la présentation des cours et leçons;
- Maintien du nombre d'heures consacrées à la tâche éducative.

### Stabilité

- Maintien de l'enseignant sous contrat à temps partiel dans le remplacement, même lorsque l'absence se prolonge sur plus d'une année;
- Maintien de l'affectation, pour l'année en cours, de l'enseignant à temps partiel à 100 % lorsque celui-ci se voit attribuer un poste à temps plein;
- Monnayabilité sur une base annuelle de la banque de congés de maladie monnayables non utilisés, jusqu'à concurrence de 5 jours;
- Révision des règles de formation de groupes :
  - Augmentation du nombre d'élèves aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles du primaire;
  - Maintien d'un écart entre les ratios prévus pour les milieux défavorisés par rapport aux ratios prévus pour les milieux qui ne le sont pas;
  - Augmentation du nombre d'élèves au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire.

### Mobilité du personnel

- Maintien, pour la première année de mise en disponibilité, du rayon de 50 km.

### Critères de capacité

- Rehaussement des critères pour les enseignants qui ne détiennent pas de brevet ou de certificat spécialisé pour changer de discipline, soit avoir une expérience d'enseignement d'au moins deux ans à temps complet ou l'équivalent à temps partiel dans la discipline visée dans les cinq dernières années, ou avoir complété 30 crédits de spécialisation dans la discipline visée dans le même programme d'études, et ce, à l'intérieur des cinq dernières années.

## PERSONNEL PROFESSIONNEL

## Discussions avec la FPPE-CSQ et le SPPLRN-SCFP 5222 : la partie syndicale présente ses demandes, le CPNCF explique son dépôt

### FPPE-CSQ

Lors des trois dernières rencontres, le CPNCF a présenté les sujets suivants :

- La révision des dispositions relatives à l'assurance salaire et aux lésions professionnelles, dont l'ajout d'une période de préqualification pour bénéficier de l'assurance salaire et les modifications souhaitées concernant le retour progressif et l'attribution temporaire de tâches;
- Une meilleure planification des absences des professionnels désignés par le syndicat pour s'occuper des activités syndicales et le remboursement de la totalité des coûts assumés par les employeurs lors de ces libérations;
- Le retrait des avantages supérieurs à 13 jours chômés et payés.

Parmi les demandes présentées par la FPPE-CSQ :

- Le retrait des balises (12 semaines) entourant le retour progressif;
- La majoration du nombre de jours chômés et payés en prévoyant un minimum de 17 jours;
- La bonification de la rémunération des conseillers pédagogiques; prime de 5 % à l'échelon 18 (le CPNCF a précisé que cette demande doit faire l'objet de discussions à la Table centrale étant donné son impact sur la rémunération).

En date du 5 juin, les parties avaient tenu 21 rencontres de négociation, si on inclut celle du 4 juin qui n'est pas résumée ici. Trois autres rencontres sont prévues en juin.

## SPPLRN-SCFP 5222

Lors de la dernière rencontre, soit le 21 mai, le CPNCF a présenté les sujets suivants :

- La révision de la notion de service continu en lien avec l'accumulation des jours de vacances lors d'un passage d'une catégorie de personnel à celle de professionnel;
- La révision des dispositions relatives à l'assurance salaire et aux lésions professionnelles, dont l'ajout d'une période de préqualification pour bénéficier de l'assurance salaire et les modifications souhaitées concernant le retour progressif et l'attribution temporaire de tâches;
- La mise à jour des annexes et des lettres d'entente.

Pour sa part, la partie syndicale a présenté des demandes sur les sujets suivants :

- Les nouvelles balises concernant l'aménagement de la prestation de travail;
- La révision des libérations syndicales afin de participer aux congrès syndicaux et la révision des modalités pour calculer les libérations de l'exécutif syndical;
- La révision des clauses en lien avec l'affectation temporaire à un poste de cadre;
- Le fait d'assurer l'accès à un local syndical;
- La révision de certaines modalités concernant les droits parentaux et l'arbitrage des griefs;
- Le fait d'assurer une meilleure reconnaissance de la scolarité acquise aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles universitaires.

La partie syndicale a par ailleurs mis en lumière le succès et les bénéfices respectifs découlant de la mise en place d'un programme d'aménagement de la prestation de travail durant l'année scolaire à la Commission scolaire des Affluents.

La partie patronale a eu à préciser que la demande relative à la reconnaissance de la scolarité doit faire l'objet d'une discussion à la Table centrale étant donné l'impact sur la rémunération, ce à quoi la partie syndicale ne s'est pas opposée.



En date du 5 juin, les parties avaient tenu 10 rencontres de négociation. Trois rencontres sont prévues en juin, incluant celle du 10.

## PERSONNEL DE SOUTIEN

### Discussions avec la FTQ (SCFP et SEPB-Québec) : la partie syndicale présente ses demandes, le CPNCF explique son dépôt

#### SCFP-FTQ

Deux rencontres se sont tenues depuis la dernière parution (soit le 15 mai 2015). La partie syndicale a alors présenté ses demandes relatives aux sujets suivants :

- Les congés spéciaux et pour force majeure;
- L'étalement de la « paie de vacances » pour les personnes salariées mises à pied de façon cyclique;
- L'assurance salaire, notamment en ce qui concerne les frais de certificats médicaux, le paiement des honoraires du 3<sup>e</sup> médecin, les modalités du retour progressif, la périodicité des rapports médicaux et la notion d'« accommodement raisonnable »;
- La documentation concernant les listes d'ancienneté;
- Un horaire de travail de quatre jours pour les ouvriers spécialisés.

Pour sa part, le CPNCF a poursuivi l'explication de son dépôt sur les points suivants :

- La portée et la durée des arrangements locaux;
- Le rôle du médecin de la commission dans le cadre des retours progressifs et de l'affectation temporaire.

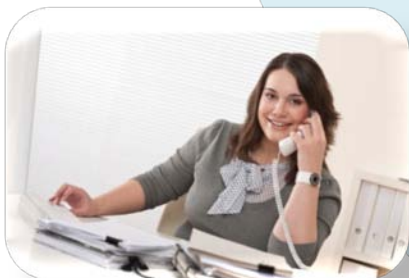
En date du 5 juin, les parties avaient tenu 15 rencontres de négociation, incluant celle du 3 juin qui n'est pas résumée ici. Elles ont prévu quatre autres rencontres en juin, et ce, à compter du 10.

#### SEPB-FTQ

Trois rencontres ont eu lieu depuis la parution du dernier bulletin. La partie syndicale a notamment présenté ses demandes portant sur :

- Les statuts d'emploi;
- L'encadrement des bénévoles et des stagiaires;
- L'intégration des personnes salariées visées par le chapitre 10 de la convention collective (surveillants d'élèves, employés de cafétéria, etc.) dans les séquences de mouvement de personnel.

Pour sa part, le CPNCF a, entre autres, expliqué son dépôt concernant les libérations pour activités syndicales.



En date du 8 juin, les parties avaient tenu 16 rencontres de négociation. Deux autres rencontres sont prévues en juin.

## Discussions avec la FPSS-CSQ : des échanges respectueux malgré des écarts importants

Les trois dernières rencontres ont, notamment, permis de discuter de mouvements de personnel et d'arbitrage médical. En ce qui a trait aux mouvements de personnel, la partie syndicale tient à renforcer le principe d'ancienneté en voulant, entre autres :

- Fusionner les deux premières étapes de la séquence d'affectation annuelle des services directs aux élèves afin de prioriser le rang d'ancienneté au détriment de la permanence;
- Assurer à tous les salariés réguliers des deux secteurs (général et services directs), permanents ou non permanents, selon leur rang d'ancienneté, l'accès à tous les postes vacants ou qui deviennent vacants en cours de séance d'affectation;
- Retirer la limite de trois supplancements prévue dans le secteur général;
- Permettre la supplancement d'un salarié selon le critère du « moins ancien » au secteur général.

Elle désire également une pleine sécurité d'emploi pour les salariés permanents des services de garde. Même si une personne doit choisir un poste comportant moins d'heures de travail, elle bénéficie d'une protection salariale à 100 %. Quant à l'arbitrage médical, la partie syndicale désire importer le modèle qui s'applique dans le secteur de la santé.

Pour sa part, le CPNCF a présenté son projet relatif aux mouvements de personnel qui poursuit, entre autres, les objectifs suivants :

- Simplifier et unifier les opérations relatives aux mouvements de personnel;
- Diminuer le nombre élevé de supplancements;
- Affirmer l'entière priorité aux salariés permanents;
- Accroître la stabilité des équipes de travail;
- Conserver l'expertise dans les milieux;
- Clarifier les notions d'ajouts d'heures et de surcroît de travail.

Malgré les écarts importants entre les prétentions syndicales et patronales, les échanges demeurent respectueux et sont axés sur la volonté d'une bonne compréhension mutuelle.

Au 5 juin, les parties avaient tenu 17 rencontres de négociation. Trois autres rencontres sont prévues en juin.

## Discussions avec la FISA



Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière parution. La prochaine rencontre aura lieu le 22 juin.

## Discussions avec la FEESP-CSN : un climat harmonieux et une volonté de compréhension commune

Quatre rencontres ont eu lieu depuis la date de tombée du dernier CPNCF-NÉGO. Les parties ont terminé la présentation de leurs demandes respectives et sont à préciser certaines de celles-ci. Parmi les demandes précisées par le CPNCF :

- L'introduction d'une période de préqualification de trois mois pour l'admissibilité aux prestations dans un cas d'invalidité;
- La révision du niveau des prestations d'assurance salaire visant l'harmonisation avec le secteur enseignant, soit : 75 % la première année et 66 ⅔ la deuxième année;
- Le partage des coûts lors du recours au 3<sup>e</sup> médecin, soit 50/50 ou « qui perd paie »;
- La période nécessaire à l'avancement d'échelon afin d'allonger le volet quantitatif et d'ajouter un volet qualitatif;
- L'augmentation de la durée de la période d'essai et de la période d'adaptation respectivement à 180 et 75 jours;
- Le rayon du 50 km dans la sécurité d'emploi pour la première année de mise en disponibilité.

Le CPNCF a également invité la partie syndicale à une recherche conjointe d'hypothèses afin d'établir un processus évolutif d'élargissement du périmètre permettant la « relocalisation » du personnel.

Pour sa part, la partie syndicale a précisé les demandes suivantes :

- L'obtention automatique d'un congé sans traitement ou d'un horaire flexible pour un motif de conciliation travail-famille-études;
- La compensation pour le travail effectué auprès de la clientèle difficile sous forme de répit immédiat lors de la survenance d'un incident ou d'un répit planifié à l'occasion de la fabrication du plan d'effectifs.

Les discussions se poursuivent de façon harmonieuse avec la volonté, de part et d'autre, de bien comprendre les préoccupations respectives.

En date du 5 juin, les parties avaient tenu 20 rencontres de négociation. Trois autres rencontres auront lieu en juin.

Le *CPNCF-NÉGO* est publié à l'intention des personnes suivantes :

- Les présidences, les directions générales et les gestionnaires du réseau scolaire.

En cas de problèmes reliés à la diffusion du bulletin, veuillez vous adresser à Mme Anne-Marie Lemieux, secrétaire à la négociation au CPNCF : 418 643-9865 poste 3426 ou [anne-marie.lemieux@education.gouv.qc.ca](mailto:anne-marie.lemieux@education.gouv.qc.ca)



150, boul. René-Lévesque Est, 16<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5W9  
Téléphone : (418) 643-9865  
Télécopieur : (418) 644-1379  
[www.cpn.gouv.qc.ca/cpnf](http://www.cpn.gouv.qc.ca/cpnf)